



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84 25 00 89
@ : mairie@beaufort-orbagna.fr



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 AVRIL 2026 A 19H00
SALLE D'ACTIVITÉS**

Date de convocation: 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation: 14 avril 2026

Membres présents : BALDERER Patrick, BOUGAUD Frédéric, BOURGEOIS Elisabeth, BRÉLIT Caroline, BRENIAUX Amandine, BUELLET Johan, CHANUSSOT Fabrice, DEVAUX Marie-Laurence, GLAVIEUX Fabrice, GUILHEM Aurélie, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, MAÎTRE Olivier, MASSON Cécile, MOUREAU Sylviane, VAN DER PLOEG Julien

Membres absents excusés : BEY Emmanuelle donne pouvoir à KLINGUER Emmanuel, VANNIER Laetitia donne pouvoir à GUILLEMENEY Delphine

Membre absent: FAVIER Jean-Paul

Secrétaire de séance : Marie-Laurence DEVAUX

Quorum: 16 membres sur 19.

Mme le Maire informe que Mr FAVIER Jean-Paul a démissionné du Conseil municipal, mais pour l'instant nous n'avons aucun retour de la Préfecture.

Approbation du PV du 21 mars 2026

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le PV du 21 mars 2026 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents et signé par Mme le Maire et la secrétaire de séance Mme Elisabeth BOURGEOIS .

Approbation du PV du 14 avril 2026

Ce PV comporte beaucoup trop d'erreurs pour l'approuver, et sera présenté pour vote au prochain Conseil Municipal.

Mme le Maire demande à M. KLINGUER si sa maman pouvait lui communiquer la vidéo qu'elle a prise lors de la dernière séance pour pouvoir reprendre les éléments et ainsi obtenir des propos clairs.

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a un souhait que les conversations soient retransmises tel quelle ou qu'une synthèse soit réalisée.

M. KLINGUER aimerait que les échanges soient retranscrits.

Mme le Maire précise que la séance sera enregistrée pour être le plus précis possible.

Madame le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Vote du Compte Financier Unique 2025(CFU)

Mme le Maire donne la présidence pour ce point, ne pouvant le présenter et prendre part au vote, à Mme MOUREAU Sylviane.

Il est procédé à la présentation du Compte Financier Unique.

Madame le Maire informe que le C.F.U. est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de «rendus de comptes».

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la Commune de BEAUFORT-ORBAGNA et ceux du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières, suffisamment justifiées et concordantes dans la comptabilité tenue par la Commune et celle tenue chez le comptable public, il est demandé au membre du conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique présenté ci-après :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 000,00	5 040,00	28,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	73 011,01	53 241,40	72,92	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 000,15	123 005,54	68,67	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 331 825,06	125 301,70	9,41	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	996 183,89
	Total des dépenses d'équipement	1 602 437,72	307 338,64	19,18	996 183,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	424 768,00	102 021,13	24,02	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	110 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	534 768,00	102 021,13	19,08	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 137 205,72	409 359,77	19,15	996 183,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	761,50	761,50	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	31 961,72	31 961,72	100,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	32 723,22	32 723,22	100,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	2 169 928,94	442 082,99	20,37	996 183,89
001	Solde d'exécution négatif reporté	196 006,78			
	Total des dépenses de la section d'investissement	2 365 935,72	442 082,99		996 183,89

Recettes d'investissement

Recettes investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	455 210,00	102 989,25	22,62	294 519,30
16	Emprunts et dettes assimilées	950 500,00	800,00	0,08	798 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	58 268,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	416 008,93	424 970,08	102,15	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 035,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 155 019,93	528 559,33	24,53	1 090 519,30
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	157 067,07			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	21 887,00	21 887,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	31 961,72	31 961,72	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		210 915,79	53 848,72	25,53	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 365 935,72	582 408,05	24,62	1 090 519,30
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		2 365 935,72	582 408,05		1 090 519,30

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	579 641,93	295 393,15	0,00	295 393,15	50,96	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	269 250,00	236 256,54	0,00	236 256,54	87,75	0,00
014	Atténuations de produits	119 503,00	117 401,00	0,00	117 401,00	98,24	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6566)	114 160,00	111 311,84	0,00	111 311,84	97,51	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 082 554,93	760 361,53	0,00	760 361,53	70,24	0,00
66	Charges financières	40 000,00	17 521,60	0,00	17 521,60	35,76	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	183,37	0,00	183,37	36,67	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 138 054,93	778 066,50	0,00	778 066,50	68,37	0,00
023	Virement à la section d'investissement	157 067,07					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	21 887,00	21 887,00	0,00	21 887,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		178 954,07	21 887,00	0,00	21 887,00	12,23	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 317 009,00	799 953,50	0,00	799 953,50	60,74	0,00
902	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 317 009,00	799 953,50	0,00	799 953,50		0,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	18 000,00	17 087,79	0,00	17 087,79	106,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régulations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 000,00	32 407,81	0,00	32 407,81	141,52	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 000,00	25 634,79	0,00	25 634,79	75,40	0,00
731	Fiscalité locale	480 000,00	485 911,00	0,00	485 911,00	101,23	0,00
74	Dotations et participations	378 831,31	497 769,09	0,00	497 769,09	131,40	0,00
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	88 179,60	0,00	88 179,60	70,54	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 056 731,31	1 146 990,17	0,00	1 146 990,17	108,54	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	36,56	0,00	36,56	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	500,00	2 000,00	0,00	2 000,00	400,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 057 231,31	1 149 026,73	0,00	1 149 026,73	108,68	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	761,50	761,50	0,00	761,50	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		761,50	761,50	0,00	761,50	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 057 992,81	1 149 788,23	0,00	1 149 788,23	108,68	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	259 016,19					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 317 009,00	1 149 788,23	0,00	1 149 788,23		0,00

Résultats de l'année 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 365 935,72	1 057 992,81	3 423 928,53
	Recettes réalisées (1)	B	582 408,05	1 149 788,23	1 732 196,28
	Restes à réaliser	C	1 090 519,30	0,00	1 090 519,30
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 169 928,94	1 317 009,00	3 486 937,94
	Dépenses réalisées (1)	E	442 082,99	799 953,50	1 242 036,49
	Restes à réaliser	F	996 183,89	0,00	996 183,89
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	140 325,06	349 834,73	490 159,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-196 006,78	259 016,19	63 009,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-55 681,72	608 850,92	553 169,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	94 335,41	0,00	94 335,41
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	38 653,69	608 850,92	647 504,61

M. KLINGUER constate qu'un excédent de 553 169,20€ est enregistré. Il souligne être loin des problématiques budgétaires soulevées précédemment.
Madame le Maire informe que ces problématiques seront révélés avec le temps.

Suite à cette présentation, Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.
Madame GUILHEM Aurélie fait appel au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide de valider le présent Compte Financier Unique de l'année 2025.

2. Affectation du résultat comptable 2025 pour le budget primitif 2026

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement - compte 002 : 608 850,94 €

Déficit à reporter en investissement - compte 001 : - 55 681,72 €

Délibération:

L'affectation du résultat comptable 2025 est approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

3. Vote du budget primitif 2026

N°	Chapitre	CFU 2025	Budget 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	55 681,72€
040	Opérations d'ordre entre sections	761,50 €	761,50€
041	Opérations patrimoniales	31 961,72 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	102 021,13 €	103 036,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 040,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement	53 241,40 €	63 636,28 €
21	Immobilisations corporelles	123 695,54 €	478 213,50 €
23	Immobilisations en cours	125 361,70 €	1 075 000,00€
26	Participations et créances	0,00 €	110 000,00 €
	TOTAL	442 082,99 €	1 886 329,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉTAILS DES PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENTS 2026

Investissements	Montant
Tondeuse	900 €
Cric hydraulique	600 €
Débroussailleuse	1 070 €
Réparation columbarium	2 277 €
Travaux sylvicoles	7 400 €
Canalisation eau de pluie Mr PARUS	12 813 €
Arrêt de bus PMR	110 000 €
Etang Crève-Cœur	71 250 €
Mur soutènement d'Orbagna	50 000 €
Chaudière logement Orbagna	6 000 €
Logement rue des boulistes	40 000 €
Changement lanterne Longeverne + EP	4 600 €
E LUM 8ème tranche	15 000 €

Eclairage public	13 000 €
Travaux chez Lulu	1 060 000 €
Travaux voirie sécurisation route de Maynal	12 708 €
Travaux voirie sécurisation Le Perron	10 000 €
Sécurité incendie	55 000 €
Poteau aspi réserve incendie (déjà réglé)	7 204 €
Projet photovoltaïque	110 000 €
Réfection vestiaire foot	62 500 €
Réseau chaleur vestiaire foot	63 636 €
Ordinateurs portables	2 400 €
Climatisation mairie + store secrétariat	5 000 €
Illumination Noël	1 000 €

M. KLINGUER revient sur le chantier de Chez Lulu et demande pourquoi il est à l'arrêt actuellement, et est ce que des indemnités compensatrices sont prévues.

Mme le Maire fait une aparté, et indique qu'elle aura une proposition à faire à propos de Lulu mais l'évoquera dans le chapitre «questions diverses».

M. GLAVIEUX précise que le chantier n'est pas suspendu, qu'il y a encore eu ce jour une réunion de chantier. M. KLINGUER souligne que les subventions attribuées actuellement pour ce projet sont fléchées pour le tourisme, ainsi si la destination est changée, le budget peut être impacté. Il met en garde sur l'actualisation des devis, qui datent de deux ans, s'il y a changement de destination.

Pour donner suite à l'interrogation de Mme MASSON, Mme la Maire précise que les 110 00€ du projet photovoltaïque ne constitue qu'une partie car il y a un prêt. Mr KLINGUER précise que ce n'est pas la commune qui réalise l'emprunt mais la société S.E.M. E.N.R. Pour autant la commune reste garante de cet emprunt.

Mr KLINGUER rajoute que la commune avance les 110 000€, cette somme sera restituée au bout de 7 ans ou 8 ans et ce projet aura des retombées économiques. Il précise que le raccordement sera supporté par la S.E.M. E.N.R.

Mme Delphine GUILLEMENEY interroge : « C'est pour cette raison que Mr KLINGUER a affirmé durant son débat public que ce projet ne coûterait rien à la commune. »

Mme le Maire informe avoir transmis les informations aux impôts car une partie pourrait rentrer dans les dettes de la collectivité, correspondant à la garantie. Elle souligne que le problème est, que si cette dette rentre dans le budget communal alors le coefficient de surendettement va exploser et pour emprunter par la suite cela s'annonce compliqué.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Chapitre	CFU 2025	Budget 2026
021	Virement section fonctionnement	0,00 €	757 914,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	21 887,00 €	21 895,12€
041	Opérations patrimoniales	31 961,72 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers de réserves	424 970,08 €	14 000,58 €
13	Subvention d'investissement	102 989,25 €	294 519,30 €
16	Emprunts et dettes assimilés	600,00 €	798 000,00 €
	TOTAL	582 408,05 €	1 886 329,00 €

DÉPENSES DE FONTIONNEMENT

N°	Chapitre	CFU 2025	BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	295 393,15 €	399 726,88 €
012	Charges de personnel	236 255,54 €	272 100,00 €
014	Atténuations de produits	117 401,00 €	118 503,00 €
023	Virement à section d'investissement	0,00 €	757 914,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	21 887,00 €	21 895,12 €
065	Autres charges de gestion courante	111 311,84 €	104 920,00 €
066	Charges financières	17 521,60 €	12 000,00 €
067	Charges exceptionnelles	183,37 €	500,00 €
068	Dotations aux provisions	0,00 €	6 950,00 €
	TOTAL	799 953,50 €	1 694 509,00 €

Mr KLINGUER demande pourquoi une augmentation des charges du personnel figure au tableau. Mme le Maire lui précise que cette augmentation permettra une embauche d'un poste supplémentaire pour un agent technique. Mr KLINGUER indique que 2,5 ETP sont suffisant à ce jour pour le travail à effectuer sur la commune, précisant qu'avant la fusion il y avait 0,5 poste à Orbagna et 2 postes à Beaufort et que cela suffisait. Aujourd'hui ils sont 3, et des saisonniers étaient sollicités de mars à septembre.

Mr BUELLET Johan précise qu'au moment de la fusion il y avait 3 postes d'agents techniques temps plein uniquement sur Beaufort.

Mme le Maire explique que les habitants de la commune souhaitent que celle-ci soit propre, et elle compte bien répondre à leur demande.

M. KLINGUER informe qu'il s'agit d'une grosse charge.

Mme le Maire justifie cela par rapport aux factures d'extériorisation qui coûtent chères, comme par exemple des changements de chasse d'eau et de robinet.

M. KLINGUER dit qu'il a très peu extériorisé et que cela s'explique par le fait qu'il n'y n'avait pas la compétence en face.

Mme le Maire précise que ces tâches font partie des fiches de poste des agents techniques

Mme GUILLEMENEY précise qu'il s'agit d'embaucher un contractuel, sur un an pour un début.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	CFU 2025	BUDGET 2026
002	Excédent reporté	0,00	608 850,94 €
013	Atténuation de charges	17 087,79 €	2 000,56 €
42	Opérations d'ordre entre sections	761,50 €	761,50 €
70	Produits des services	32 407,81 €	8 396,00 €
73	Impôts et taxes	25 634,79 €	15 000,00 €
731	Fiscalité locale	485 911,00 €	486 000,00 €
74	Dotations et Participations	497 769,09 €	461 000,00 €
75	Autres Produits gestion courante	88 179,69 €	112 000,00€
77	Produits spécifiques	36,56 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	2 000,00 €	500,00 €
	TOTAL	1 149 788,23 €	1 694 509,00 €

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

En dépenses et en recettes de fonctionnement pour la somme de 1 694 509 euros.

En dépenses et en recettes d'investissement pour la somme de 1 886 329 euros.

Madame le Maire demande au conseil municipal qu'il lui soit autorisé dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à la l'exclusion du chapitre des dépenses personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

Le budget primitif 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

4. Vote des taux des impositions des taxes directes locales 2026

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux d'imposition Beaufort-Orbagna	Produits 2026
Foncière bâtie	1 592 000	43,14 %	686 789 €
Foncière non bâtie	87 200	35,22 %	30 712 €
Taxe d'habitation	142 100	8,26 %	11 737 €
TOTAL			729 238 €

**729 238 € (Produits attendus 2026) - 183 986 €
(Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés = 545 252 €**

TOTAL PREVISIONNEL ATTENDU POUR 2026 : 545 252 €

Mr KLINGUER pense qu'il est aberrant de voter le taux d'imposition avant le budget

Mme GUILHEM Aurélie répond que cela a toujours été ainsi.

Mme le Maire fait le constat que dans les communes environnantes, les taux sont inversés. Le non bâti est plus imposé que les propriétés bâties.

Les taxes d'imposition sont approuvées à l'unanimité par les membres présents et représentés.

5. Étude de demandes de subvention des associations (Gallia Club Beaufort et Amicale des Sapeurs-Pompiers)

Madame le Maire expose les deux demandes de subvention et précise que tous membres du bureau de ces deux associations ne pourront prendre part au vote et devront se retirer provisoirement de la séance le temps des échanges et du vote.

Mme le Maire rappelle que durant la campagne, il avait été reproché à sa liste de ne pas soutenir les associations

Nom des associations	Montant de subvention accordé en 2025	Montant de subvention demandé	Montant de subvention proposé en 2026
Gallia club Beaufort	4 000,00 € (2 500,00 € comme 2024 + 1 500,00 € à titre exceptionnel)	4 000,00 €	4 000,00 €
L'amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 € (500,00€ + 100,00 € pour le marché de Noël)	2 000,00 €	2 000,00 € (trail et tournoi de foot en +)

Gallia Club Beaufort

Mr KLINGUER indique qu'il a été accordé au club de foot une subvention à titre exceptionnelle de 1 500€ pour financer en partie un robot de tonte. Il était envisagé alors de prendre en charge environ la moitié de cette tondeuse qui coûtait 8 000€, et de répartir cette subvention sur 3 ans.

Mme le Maire précise que le foot est une activité qui parle à tout le monde, donc la subvention ne lui paraît pas

déraisonnable.

Après ces échanges, Mme le Maire fait voter le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer la subvention de 4 000 euros pour le Gallia Club de Beaufort.

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Une subvention de 2 000€ est demandée, pour un tournoi de Foot et un trail.

Précisons que Mr Fabrice GLAVIEUX sort de la salle au moment du vote, il précise avant de sortir de la salle, que le lieu des tournois inter-pompiers change chaque année et que cette année, c'est la commune de Beaufort-Orbagna qui accueille le 30 mai prochain.

Madame le Maire rajoute que cela s'inscrit également dans notre adhésion à « La commune qui sauve ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 17 voix d'attribuer la subvention de 2 000,00 euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Beaufort-Orbagna.

6. Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres

Madame le Maire informe que la commune enregistre quelques soucis avec les chats errants. Elle fait la lecture suivante:

Mieux comprendre le FIV et le FeLV:

« Le virus de l'immunodéficience féline (FIV) est le virus de la leucose féline (FeLV) sont deux maladies virales qui peuvent affecter les chats. Ces maladies sont transmissibles entre les chats, mais n'affectent pas les humains. On peut détecter ces maladies grâce à un test effectué chez le vétérinaire.

Le FIV se propage principalement par voie sanguine ou par voie sexuelle entre chats non stérilisés. Le FeLV se propage par contact étroit entre les chats. Ainsi, les chats errants sont particulièrement exposés à ces deux maladies.

Les symptômes du FIV et du FeLV peuvent varier. Certains chats « porteurs sains » peuvent rester en bonne santé pendant des années, sans présenter de symptômes. D'autres chats peuvent développer des infections fréquentes pouvant être graves, voire mortelles.

Malheureusement, il n'existe pas de traitement pour le FIV et le FeLV. Un vaccin est possible pour le FeLV, mais il nécessite des rappels pour fonctionner sur le long terme, ce qui n'est pas faisable pour des chats sauvages (impossibles à attraper).

Pourquoi la stérilisation est-elle une solution pour les chats libres FIV / FeLV :

La stérilisation diminue grandement les bagarres, fréquentes lors des périodes de reproduction. Elles sont une voie de transmission fréquente du FIV et du FeLV. En réduisant la fréquence des bagarres, on réduit également le risque de transmission de ces maladies. Les chats positifs peuvent donc vivre paisiblement de longues années sur leur site de nourrissage ! La stérilisation permet de contrôler la population des chats errants. En stérilisant les chats errants et en limitant leur reproduction, on contribue à réduire la propagation du FIV et du FeLV dans la population féline.

Dans le cadre de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, les tests de dépistage et les vaccinations ne sont pas financés. Si le chat est testé positif par un vétérinaire, il sera stérilisé, identifié au nom de la Fondation et relâché sur le site. La Maire, doit s'engager à veiller à son suivi de santé. Cela signifie que si la santé du chat positif se dégrade, il faudra rapidement l'emmener chez le vétérinaire, puis nous transmettre un devis.

Les chats sauvages sont inapprochables et ne peuvent pas être proposés à l'adoption ou placés en famille

d'accueil.

Si le vétérinaire recommande l'euthanasie, la Fondation devra être contactée avant, si le chat déclare la maladie. La Fondation ne peut être associée à des actions qui promeuvent une euthanasie systématique des chats testés positifs FIV ou FeLV.

Madame le maire continue la lecture suivante :

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une Convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres dans sa totalité, sur la base des tarifs maximums suivants* facturés par le praticien :

100 €* pour les mâles ;

120 €* pour les femelles ;

140 €* exceptionnellement pour les femelles gestantes ;

140 €* exceptionnellement pour les cryptorchidies.

**Attention : la mairie doit impérativement demander des devis à ses vétérinaires car si leurs tarifs sont plus élevés que les montants indiqués ci-dessus, la différence sera à la charge de la mairie.*

Les chats sont à identifier par PUCE ÉLECTRONIQUE au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par la mairie, la Fondation apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

La Fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification.

Si un chat sauvage identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires d'urgence, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Devis pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats libres par la Clinique Vétérinaire des Sauniers à Lons-le-Saunier

Chat libre – castration + identification électronique : 65 € TTC

Chat libre – ovariectomie + identification électronique : 95 € TTC

Chat libre – ovariohystérectomie + identification électronique : 125 € TTC

Chat libre – cryptorchidie + identification électronique : un devis sera proposé avant toute intervention chirurgicale

La Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge les facturations uniquement si le chat est âgé de plus de six mois.

En revanche, aucune prise en charge ne sera possible si l'animal est déjà stérilisé/castré ou identifié, ni si d'autres soins doivent être réalisés.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adhérer à l'association 30 Millions d'Amis et de signer la convention.

7. Questions diverses

Mr VAN DER PLOEG Julien demande ce qu'il en est de l'arrêt de bus à Orbagna et demande s'il y a eu une déclaration d'assurance qui a été faite. Réponse lui est faite, aucune déclaration n'a été déposée. Mme GUILHEM précise qu'il s'agit de matériel urbain, en règle générale celui-ci n'est pas couvert par les assurances. Le lieu a été sécurisé par des barrières et de la rubalise

Mr VAN DER PLOEG précise que les gamins tournent autour de la cabane et certains passent derrière les barrières de sécurité.

Mr KLINGUER par rapport à la dégradation explique: «je connais des personnes qui peuvent témoigner des faits survenus sur l'arrêt de bus». Mr KLINGUER dit «Je n'ai rien vu». On lui a dit ce qu'il s'était passé, «il faut vérifier». Pour Mr KLINGUER «il s'agit forcément de quelqu'un qui est rentré dedans».

Mme le Maire indique que si des témoins existent, dans ce cas il pourrait y avoir un dépôt de plainte.

Mme le Maire informe également qu'un point a été fait avec les agents techniques par M. BALDERER et que la priorité a été mise sur la réparation de l'abri afin que les lieux soient sécurisés pour la course de caisses à savon du dimanche 7 juin prochain; si la réparation n'est pas possible, le changement sera fait mais le coût ne sera pas le même.

Mme le Maire précise que plusieurs actes de vandalismes sont constatés ces derniers temps.

.....
Mr KLINGUER dit que lors de notre dernier Conseil Municipal après échanges, nous étions plutôt sur un climat d'apaisement, mais un article sur « La Voix du Jura » est en ligne et sortira jeudi ; il lit quelques phrases.

M. KLINGUER affirme qu'il n'a jamais eu une position de dictateur, cela n'a jamais été le cas.

Il indique, et M. BOUGAUD peut l'attester, sur les 3 premières années, il y a eu des échanges avec le public, des concertations citoyennes. Il rappelle que toutes décisions passent par le conseil municipal.

Mais à la lecture de cet article, nous ne sommes plus dans un apaisement.

Madame le Maire demande justement que la lecture dudit article soit faite.

La lecture de l'article complet n'a pas été faite.

M. Klinguer indique qu'il a sollicité un droit de réponse auprès du journaliste et si celui-ci refuse, il fera un dépôt de plainte pour diffamation.

.....
Mme le Maire fait une proposition concernant le projet « Lulu », elle demande à ce que la Communauté de Communes Porte du Jura prenne en charge ce projet onéreux.

M. KLINGUER dit que le projet a été étudié pour qu'il soit tenable pour la commune. Il informe que le budget pluriannuel d'investissement prévu est réfléchi sur plusieurs années. Pour que le projet soit correct jusqu'en 2029, date à laquelle la commune perdra 50 % des emprunts. Ainsi, en 2027, la commune ne remboursera que les intérêts du prêt mais encaissera les premières recettes de la saison complète si les travaux s'achèvent comme prévu cette fin d'année.

La totalité des annuités est prévue en 2028 seulement, ce qui permet de se rapprocher de l'année 2029 pour perdre les emprunts en cours.

Il est précisé qu'aucune mensualité n'est remboursée en 2026.

Mr KLINGUER explique qu'il s'agit d'un projet de la commune, la Communauté de Communes Porte du Jura peut être présente pour accompagner les porteurs de projets mais pas dans leur financement. Par ailleurs la Communauté de Communes Porte du Jura a déjà des projets en cours pour notre commune (le nouvel accueil de loisirs à monter ainsi que celui de Val sonnette, le réseau de chaleur à Beaufort soit plus de 3 millions de prévu sur Beaufort-Orbagna). «On ne va pas encore remettre 1 million d'euros sur la table pour le projet Chez Lulu.»

Mr KLINGUER ne se voit pas faire cette demande à la C.C.P.J.

Mme le Maire lui explique que cela nous permettra de récupérer des liquidités pour d'autres projets.

Mme MOUREAU demande quelle est l'évaluation du taux d'occupation des gîtes.

M. KLINGUER dit qu'il était parti sur une base de 12 semaines par an de location (ouverture aux touristes durant la période estivale et aux ouvriers qui viennent travailler sur le secteur pendant l'hiver), toutefois la moyenne est de 30 semaines par an. Si le projet ne fonctionne pas, il sera toujours possible de transformer ces lieux en logements locatifs. Ainsi sur une base de 500 euros de loyer sur 12 mois, cela serait l'équivalent d'une location de 12 semaines par an.

M. CHANUSSOT demande comment cela allait se passer pour les personnes qui allaient occuper les lieux au rez de chaussée.

M. KLINGUER explique qu'il était prévu de faire porter le projet comme suit; un loyer allait être demandé de 30 000 euros par an en plus d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires (3% sur le restaurant et 7% sur la partie gîtes).

Une délégation de service public aurait permis d'encaisser ces loyers et d'avoir une recette sur le résultat.

M. KLINGUER ajoute qu'il s'agit-là d'un investissement dans le patrimoine communal.

Échanges sur la période de crise, Mr VAN DER PLOEG Julien précise que ces périodes de crise sont redondantes, il y en a environ tous les 10 ans, il rappelle que l'ancienne municipalité avait bien connu la période COVID.

Mme le Maire met fin à la séance à 20h20.

Mme Le Maire,

Amandine BRENIAUX



La secrétaire de séance,

Marie-Laurence DEVAUX

